



## **CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 3 juin 2025**

### **PROCÈS VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice :</b>	<b>13</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>9</b>
<b>Présents :</b>	<b>8</b>

**Date de Convocation : 22/05/2025**

Présents : Messieurs BAUDOIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian.

Mesdames CLEMENT Séverine, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absents excusés : Messieurs LONJOU David et MALICHER Michel.

Absents : Madame PAILLE Isabelle et Monsieur BRISSET Claude

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Madame TROCHUT Marion

Secrétaire de séance : Madame RASSE Sylvie

#### **ORDRE DU JOUR**

- 0- Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025**
- 1- Délibération suite à une division, vente de deux parties de terrain – Rue des Acacias**
- 2- Délibération pour une demande de participation de travaux de voirie avec une commune limitrophe**
- 3- Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental - DMTO**

## **Informations, Questions diverses/interventions.**

### **o - Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025.**

#### **Les élus approuvent à l'unanimité**

#### **1- Délibération suite à une division, vente de deux parties de terrain – Rue des Acacias. Nota (Annule et remplace la précédente)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un avis avait été demandé au Domaine sur la valeur vénale des parcelles suivantes : C2354 et C 2353 soit un forfait à 25 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Monsieur le Maire propose la vente d'une parcelle de terrain à bâtir, constituée par une partie des C 2354 et C 2353, lesquelles feront l'objet d'une division par SYNERGEO (ST JEAN D'ANGELY), afin que les bandes de terre issues de ces mêmes parcelles et permettant l'accès à la voie publique, demeurent la propriété de la commune.

En conséquence, il sera constitué dans l'acte notarié de vente, sur les bandes de terrain issues de la division des parcelles C 2354 et C 2353, demeurant la propriété de la commune, les servitudes suivantes :

- Droit de passage à pied ou à véhicules
- Passages de canalisations souterraines (de divers réseaux).

Ces servitudes bénéficieront au fond constitué par la parcelle de terrain à bâtir, destinée à être vendue à Monsieur Michel GARBISON, auto-entrepreneur, demeurant à TOULOUSE (31300), 1 Rue Paul Decamp ou toute personne physique ou morale qu'il se substituerait.

Les frais de raccordement aux divers réseaux seront pris en charge par les syndicats (SDEER, EAU 17) suite au retour des écrits des 2 organismes, pour la partie allant de la voie publique jusqu'à la limite de propriété de l'acquéreur, qui aura quant à lui, la charge financière du raccordement de sa limite de propriété jusqu'aux constructions. (Devis reçus).

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal et net vendeur de vingt-cinq mille euros (25 000 euros).

#### **Les élus approuvent à l'unanimité**

#### **2- Délibération pour une demande de participation de travaux de voirie avec une commune limitrophe.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Mazeray demande une participation financière à la commune d'Asnières la Giraud pour des travaux de voirie. (Route appartenant aux 2 communes)

Le montant de la demande de participation s'élève à **2 743 €**.

**Les élus approuvent à l'unanimité**

### **3-Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental – DMTO.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux de voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés s'élèvent à un montant :

- HT de 106 539.06 €
- TTC de 127 849.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter, au titre du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur les voiries communales accidentogène.

**Les élus approuvent à l'unanimité**

#### **AVIS :**

Choix des 3 villages pour installer 3 nouveaux hôtels insectes (Comme tous les ans).  
Tirage au sort effectué : **La Combe, La Rue, Chez Suraud**

#### **Informations de Monsieur le Maire.**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la subvention (ci-dessus) est demandée au département comme tous les ans. Le dossier a été adressé au département mais avec déjà une réponse comme quoi il n'est pas certain d'obtenir une aide financière (soit : 40 000€) et de plus l'état nous fait part ces derniers jours d'une diminution de -13 568,00€ sur la taxe du non bâti. (C'est de même dans toutes les communes).  
Le Maire souhaite fortement que cela s'arrête.

- Monsieur le Maire informe qu'un bornage est nécessaire pour que la vente des 2 terrains (Don St Aubert) soit possible, une nouvelle borne doit être posée prochainement et la signature du compromis se fera le 20 juin prochain. Une nouvelle activité devrait voir le jour sur ce lieu (tout sur la piscine).

- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a refusé la demande de pose de centrale avec de nombreux panneaux photovoltaïques dans tout le champ touchant l'établissement Emmaüs. Le service incendie avait aussi noté un avis défavorable.

- Le Maire fait savoir que ce n'est pas dans un bourg que l'on effectue une telle réalisation. Une nouvelle demande (de la même sorte) par la société vient de voir le jour hier... à suivre.

- Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions sur une inquiétude qui plane sur la commune.

Comme beaucoup de personnes s'inquiètent, à juste titre, de la santé de Monsieur Stéphane PATRIER, agent, en arrêt de maladie. Le maire (Avec l'accord de Monsieur Patrier) informe qu'il va mieux. Il ne va pas tarder à revenir à ses fonctions. Le maire veut par ces mots aussi rassurer les personnes qui colportaient comme quoi Monsieur le Maire allait remercier Monsieur PATRIER.

- Monsieur le Maire tient à s'expliquer : A savoir que la boulangerie est hélas fermée. Ce bâtiment n'appartient pas à la commune, c'est une propriété privée. Aujourd'hui, le Maire n'a aucune connaissance de l'avenir de ce local. Il n'arrive pas à se mettre en contact avec la propriétaire.

Cependant, pour démentir des propos, Monsieur le Maire n'est pas boulanger et de plus il a essayé de tout faire pour qu'elle reste ouverte. (Réunions avec les services de la Préfecture, CIAS, Chambre de commerce...) Les compétences du maire ont aussi des limites surtout lorsque c'est une affaire privée et non communale.

- Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée un courrier reçu de Mme RASSE Sylvie, conseillère municipale, concernant une demande d'autorisation de travaux devant son entrée principale. Monsieur le Maire a donné son accord en notant que Mme RASSE a bien pris en charge les travaux. Monsieur le Maire affirme que la commune n'a réglé aucune facture pour ces travaux.

- Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'enquête publique « Village de La Rue ». Suite à une demande d'achat d'une partie de l'impasse du Puits, (affaire déjà en cours) monsieur le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable dès le début de l'enquête.

Motif : *« le propriétaire de la maison du fond possède le droit de passage donc la vente de cette partie de l'impasse par la commune n'est pas envisageable ».*

Monsieur le Maire a adressé un courrier explicatif aux personnes qui voulaient acheter ce bout de chemin.

- Les agents ont nettoyé et remis du « bleu » sur les 3 terrains de boules de la commune.

Monsieur GABORIT Emmanuel est en contrat pour pallier au manque de personnel.

Monsieur NOCQUET William avait repris le travail le lundi 26 mai 2025 et à nouveau en arrêt depuis le 2 juin 2025.

Le maire explique que tous les ans à cette époque le travail ne manque pas...

Suite aux arrêts de maladie des agents communaux et les difficultés pour recruter, les espaces verts ne sont pas bien « propres ». On fait au mieux. Monsieur le Maire tient à remercier la population pour leur compréhension.

Monsieur le Maire tient à remercier les personnes qui nettoient devant leur propriété, il y a de plus en plus de personnes qui participent à cette tâche.

- Concernant les biodéchets, un composteur BIODECHET est installé pour la cantine de l'école. Il sera géré par le cuisinier et les agents communaux. Monsieur le Maire va faire une proposition aux conseillers lors de la réunion de travail pour améliorer la récolte des biodéchets de la commune.

- Monsieur le Maire fait savoir que le recensement de la population est prévu entre le 15 janvier 2026 et le 14 février 2026.

- Monsieur le Maire remercie Monsieur BOUTHIER Daniel pour le nettoyage des panneaux explicatifs touchant le chemin des orchidées.

- Monsieur le Maire fait savoir qu'un habitant du village de la Tranche demande de revoir l'alignement de sa propriété. Suite au passage du géomètre, Monsieur le Maire informe en détail de la situation à l'assemblée et demande aux élus de prendre une décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Monsieur le Maire confirme qu'une réunion de travail aura lieu à la suite de cette séance (Comme convenu par mail) pour échanger sur des points importants. Prochaine réunion du conseil municipal suite à cette réunion de travail est prévue le lundi 23 juin.

## **INTERVENTIONS**

### **M. BAUDOIN Frédéric :**

- fait savoir qu'il a participé bénévolement au broyage (sur 3 jours), avec son matériel puisque manque du personnel. Monsieur le Maire le remercie vivement.

### **M. BOURDEVERRE Eric :**

- rappelle le succès des 8/9/10 mai lors de la cérémonie commémorative et la venue des militaires qui ont participé à la guerre du Golfe. Journées fructueuses.

- évoque la réussite de la frairie annuelle du 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. (Sans oublier les quelques difficultés).

- fait savoir que le PSC (Plan Sauvegarde Communal) a été remis à la Sous-Préfecture, en attente du retour.

### **Mme CLEMENT Séverine :**

- demande si l'on peut jouer sur le terrain de tennis.

Réponse : Oui, cependant Monsieur le Maire avance que le terrain n'est pas en très bon état, cependant tous les étés, en soirée, des personnes viennent jouer sur ce terrain.

Séance levée à 22H23

Le Maire,  
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,  
Sylvie RASSE